

Date de dépôt : 4 avril 2012

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Thierry Cerutti : **A quand une décision du Conseil d'Etat concernant le déplacement des citernes de Vernier !**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 16 mars 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*Nous sommes en mars 2012 et la population de Vernier est toujours en attente d'une réponse du Conseil d'Etat suite à la pétition intitulée **MOINS DE CITERNES, PLUS DE SECURITÉ** riche de près de 800 signatures de résidentes et résidents verniolans souhaitant la délocalisation et l'arrêt d'exploitation du site dit « Blandonnet ».*

Les activités des pétroliers du site de Blandonnet présentent des risques avérés inacceptables pour les habitants, ainsi que pour les employés et le nombreux public fréquentant commerces et entreprises. Un stockage plus rationnel dans les citernes situées au sud de l'autoroute de contournement est possible.

Pour rappel cette pétition demandait :

- ***La suppression d'ici fin 2012 des citernes du site de Blandonnet en rationalisant le stockage des hydrocarbures dans des lieux plus éloignés des habitations et des commerces.***
- *Un aménagement harmonieux, cohérent et sûr du site de Blandonnet, véritable porte d'entrée de la commune.*

Depuis près de 28 jours, un homme seul contre tous a entamé une grève de la faim, afin d'obtenir au pire une réponse du Conseil d'Etat et au mieux une décision de ce conseil afin de suivre les injonctions du Tribunal fédéral mais aussi des divers rapports mandatés qui préconisent tous la suppression des citernes de stockage de pétrole du site de Blandonnet.

Ma question est la suivante :

Est-ce que le Conseil d'Etat va attendre que cet homme y laisse sa vie afin d'avoir la pudeur de prendre le temps au mieux de le recevoir, voire lui donner des réponses à ses légitimes revendications ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat a répondu en date du 14 mars dernier à la lettre ouverte de Monsieur Stéphane Valente annonçant le début de sa grève de la faim. Le même jour, Monsieur Stéphane Valente a été reçu par Monsieur Pierre-François Unger, président du Conseil d'Etat, et par Madame Isabel Rochat, conseillère d'Etat, chargée du département de la sécurité, de la police et de l'environnement.

Dans le cadre sa réponse à M. Valente, le Conseil d'Etat a notamment exposé que le dépôt pétrolier de Petrostock à Vernier, sis sur le site de Blandonnet, est soumis aux exigences découlant de l'ordonnance du Conseil fédéral sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM; RS 814.012), dont l'application dans le canton de Genève est de la compétence du service de l'environnement des entreprises (SEN). Ce service suit de manière très régulière l'évolution du dépôt pétrolier de Petrostock et de son environnement bâti. En particulier, lors de chaque modification notable de l'environnement bâti, le SEN a demandé à l'exploitant du dépôt d'actualiser l'évaluation des risques représentés par son activité. De nombreuses études ont ainsi déjà été contrôlées par le SEN.

A ce jour, les différentes études évaluées par le SEN ont démontré que les critères de l'OPAM sont respectés, raison pour laquelle la suppression d'ici fin 2012 des citernes du site de Blandonnet n'est pas envisagée.

Il va cependant de soi que l'évolution de la situation continuera à être suivie avec attention par le Conseil d'Etat.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Pierre-François UNGER